Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de

Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 2 (1761)

Heft: 3

Artikel: Réflexions sur la question : un commerce illimité en grains, seroit-il un

moyen propre à mettre l'agriculture dans un état florissant en Suisse, et à en bannir pour toujours la dizette de cette denrée ; ou quelle autre

route pourroit on suivre pour arri...

Autor: S.E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382504

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



XV.

REFLEXIONS

SUR LA QUESTION: UN COMMERCE ILLIMITE EN GRAINS, SEROIT-IL UN MOYEN PROPRE A METTRE L'A-GRICULTURE DANS UN ETAT FLO-RISSANT EN SUISSE, ET A EN BANNIR POUR TOUJOURS LA DIZETTE DE CETTE DENREE; OU QUELLE AUTRE ROUTE POURROIT ON SUIVRE POUR ARRIVER A CE BUT?

PAR S. E.

※ 本意本業 ES préjugés, soit en matiére 禁 de Religion, soit en toutes ※ autres choses, entrainent après eux, les suites les plus dangereuses, gereuses, & causent souvent à ceux qui y iont livrés, les préjudices les plus considérables. Chacun le fait, & malgré celà, l'univers entier, à nombre d'egards, croupit également sous leur joug. L'œconomie rurale, plus encore qu'un grand nombre de sciences & d'arts, en a été jusqu'ici la victime. On se plaint généralement que chaque personne, & en particulier le laboureur, veut demeurer colé à sa routine, & rejette sans sondement, tous les bons conseils que voudroient lui donner ceux qui ont perfectionné leurs connoissances théoretiques, par des expériences. La raison d'une opiniatreté de ce genre, est d'autant plus difficile à concevoir, que chaque Cultivateur, du plus au moins, devroit reconnoitre que c'est à des personnes de consideration, qu'il est redevable des avantages qu'il retire de l'usage de plusieurs choses qu'elles ont fait introduire dans ce pays, depuis le commencement de ce siecle, p. ex. des pommes de terre, de l'Esparcette, de la Marne &c. Celà ne devroit-il pas le porter à mettre en elles une certaine confiance pour d'autres inventions?

OUTRE cette espece de préjugés que nous ne nous arreterons pas à combattre ici, il en est d'autres dont les conséquences sont également dangereuses. Ce sont ceux auxquels on se laisse aller en lisant les ouvrages de quelques auteurs remplis à plusieurs égards, de savoir, de prudence, de péLl 5

nétra-

nétration & d'esprit; qui, à la faveur de ces prérogatives, ecrivent dans un stile si enchanteur, sondent sur des principes, soit généraux, soit particuliers, des raisonnements qui souvent s'en écartent, mais d'une manière si bien envelopée dans l'art, & si persuasive, qu'ils gagnent l'esprit & la confiance entière de leurs lecteurs. Dès lors tout ce qu'ils avancent est reçu sans examen, & ensin on en vient au point de se persuader qu'un il l'a dit, ou il l'a ecrit, est un argument sans replique. C'est ce qu'on appelloit chez les Romains jurare in verba magistri.

DE ce genre est ce qu'un Marquis de Mirabeau, (a) un Goudar, (b) un Hermbert, (c) & autres, ont ecrit sur la police des Grains. Ils présentent dans ces ouvrages le commerce libre di illimité de cette denrée, comme un moyen infaillible, & même le seul par où l'agriculture puisse être mise dans l'état le plus désirable, & par lequel on puisse se garantir pour toujours, de la dizette de cette espece de vivres absorbument nécessaires.

COMME

- (a) Dans l'ami des hommes; Comme aussi dans les parties précédentes du Ier. Tome de ces Recueils. Ce système est exposé dans la première de ces parties, No. Ier.
- (b) Dans le bien de la France mal entendu.
- (c) Dans son Essai sur la police des Grains,

COMME ce système, en tant qu'apuié sur des exemples incontestables, a quelque chose de spécieux; qu'il a commencé à faire beaucoup d'impression sur quelques personnes d'ailleurs pénétrantes, au point qu'elles s'imaginent que nous pourions le suivre avec succès, il me paroit indispensable, pour le bien de l'état, de le renverser.

JE ne me propose pas de suivre pas à pas, les principes de ces auteurs. Ils ont si artistement bati dessus, le solide est si adroitement enlacé avec le léger éblouisfant, le général avec le particulier, qu'un volume entier suffiroit à peine pour en tirer & séparer le vrai du faux. Je me contente-rai, d'un coté, d'avancer aussi briévement qu'il me sera possible, quelques principes généraux sur lesquels je sonde mon sentiment; de l'autre, de faire voir que ce qui, dans un lieu est très avantageux, dans un autre peut être très préjudiciable, C'est précisément le cas ici. Si l'on compare les circonstances où se trouvent certains pays dont ces auteurs font mention, avec celles de la Suisse, leur différence fera voir qu'il n'y a point de regle générale qui n'ait fes exceptions.

1.) NON omnis fert omnia tellus. Cette vérité, que chaque pays n'est pas propre à y cultiver toutes les différentes productions de la nature, est un effet des plus admirables de la providence, qui par là, a voulu rendre les hommes dépendans les uns des autres, & cimenter entr'eux quelque amitié, ou du moins quelques relations un tant soit peu analogues : moyen si propre à mettre des bornes à leur corruption.

LA premiere manière de commercer, ne confistoit qu'en des échanges, parce que les besoins se reduisoient alors à peu de choses; & que, d'un autre coté, un petit peuple entier, c'est à-dire plusieurs branches d'une seule famille, ne composoient qu'un seul ménage où tout étoit en commun. Les échangeurs se remettoient dans une valeur égale, ce dont ils avoient besoin; tant de boeufs, de vaches, contre tant de brebis, de porcs, de bled &c. Mais dans la suite des tems que les familles se sont séparées, & que le nombre des besoins s'est multiplié par le penchant où l'on s'est laissé aller de satisfaire ses aises & ses commodités, & par le luxe qui en est une suite, l'échange, dès lors n'a pû suffire pour se contenter réciproquement. Tantôt l'un avoit trop, ou trop peu ou point du tout, des choses qu'un autre souhaitoit; tantôt celui - ci n'avoit rien à donner en troc qui fut du goût du prémier. Pour s'arranger on s'avisa de chercher quelque chose d'un goût général, à quoi l'on pût assigner un prix éminent, pour réprésenter la valeur de tout ce qui entre en commerce, & qui sert à nos besoins. Le choix est tombé sur l'or & l'argent. C'est pour

pour celà que celui qui possede une plus grande quantité de ces matiéres passe pour le plus riche & le plus heureux; quoique fuivant moi, c'est celui dont les besoins font le moins multipliés; ainsi un paysan qui n'a que 50. Ecus, ou moins à dépenser par année, peut être plus heureux, par conséquent plus riche, qu'un gros seigneur dont les revenus annuels montent à 50000. Ecus.

2.) LES véritables besoins confistent dans tout ce que nous appellons la subsistance, c'est à - dire, dans la nourriture, les habits, & le logement. Entre ces trois choses, la nourriture tient le premier rang. Elle est d'une nécessité indispensable. Quelque caverne de rocher offroit d'abord dans les premiers ages du monde, une habitation suffisante. On se couvroit des peaux des animaux; mais il falloit se procurer les alimens. La principale nourriture confistoit dans les fruits des arbres & de la terre. Le second homme étoit déjà laboureur : Cain, offroit en sacrifice des fruits de ses Campagnes. C'étoit même en celà que consistoient tous les vivres, au sentiment de quelques savants qui prétendent que avant l'an du monde 1656, il n'étoit point permis de manger de la chair.

QUOIQUE la postérité suivante, par une vie vagabonde, soit retombée dans une telle barbarie que l'agriculture a été pendant longtems, ensevelie dans l'oubli, & que ce que nous appellons pain, lui ait été inconnu, & le soit encore chez plusieurs peuples, cependant d'autres fruits de la terre leur servent également au désaut de ceux que nous cultivons: les Orientaux se nourrissent de ris; les habitans des indes Occidentales de manioque * &c.

LE vin fait aussi, il est vrai, partie de la subsistance, mais il n'est pas absolument nécessaire. Le peuple le comprend si bien, que quelque goût décidé qu'il ait pour cette liqueur, il peut s'en passer, du plus au moins, lorsqu'elle est chere. Jamais on ne s'est avisé, & avec raison, de se plaindre d'une dizette de cette denrée. & rarement du haut prix. D'ailleurs, combien n'y a - t - il pas de peuples qui, au lieu de vin, s'abreuvent de biere, de cidre, d'hidromel ** &c. La soif a-t-elle jamais fait entendre des plaintes dans une dizette de vin, comme la faim dans une dizette de bled? Bien au contraire, l'abondance du vin, assés grande pour le reduire à très-bas prix, est un mal; ses suites ne tendent pas à moins qu'à menacer un Etat de sa ruine. C'est ce que la chose en elle même, & l'histoire, nous font suffifamment connoitre.

LA

^{*} Sorte de racine dont on fait du pain qu'on appelle caffave.

^{**} Boisson composée d'eau & de miel.

LA chair des animaux, est encore une partie nécessaire de la subsistance, cependant pas autant que le pain. D'ailleurs, comme on ne peut cultiver les campagnes que par le moyen du betail, soit à cause de l'engrais dont les terres ont besoin, il est tout fimple qu'en augmentant l'agriculture, on augmente aussi le nombre du betail, & par là même, la quantité de cette partie de la subsistance. De tout celà je conclus qu'un prince, comme aussi chaque personne qui prend à cœur le bien du public & des particuliers, doit fur - tout être attentif à procurer tout ce qui est propre à empêcher la dizette de la subsistance la plus nécessaire, qui est le pain.

3.) Je ne prétends pas conseiller ici de semer tout le pays en bled; déjà quant aux prez, on ne doit pas le mettre en question. Ne quid nimis. Evitons les extrêmes. Le bled, à la vérité, n'est jamais entiérement inutile. Si on ne l'employe pas tout à du pain, & qu'on ne trouve pas à le vendre, on peut en nourrir & engraisser toute sorte de betail, & se procurer par ce moyen, de l'argent pour subvenir à ses autres besoins. Mais comme l'abondance d'une denrée, que ce soit bled ou autre chose, n'est avantageuse qu'autant qu'elle sert à nous procurer ce qu'exigent d'autres nécessités, réelles, ou imaginaires, il faut avoir soin, aussitôt qu'on n'a plus à craindre aucune aparence de dizette de bled, &

par là même de pain, il faut, dis je, mettre tout en œuvre pour faire produire à la terre, les choses propres à satisfaire ces autres besoins. On doit commencer par ce qui nous est le plus nécessaire, & qu'on fait venir à grands fraix des pays étrangers, au préjudice du notre: Comme la laine, le chanvre, le lin, la soye &c. Tout ce-là devroit être cultivé, autant qu'il est possible, dans le pays, & s'il y avoit du superflu, il pourroit être reversé dans l'étranger, par le commerce.

4.) ON comprend aisément où j'en veux venir, & quel est mon systeme; c'est, que le bled, comme la subsistance la plus nécessaire, doit avant tout, attirer l'attention tant des publics que des particuliers : qu'on doit favoriser sa culture & l'ameliorer avec toute l'application possible. Qu'on doit ensuite chercher à faire abonder les autres denrées qui servent à la nourriture des hommes & des animaux du pays. Après celà ce qui, en lui même, n'est pas d'une nécessité absolue, mais qui est envisagé comme tel, par nôtre naturel accoutumé à fatisfaire ses aises. Enfin, les marchandises. denrées &c. qui non seulement retiendroient l'argent dans le pays, mais qui, de plus, en feroient entrer; par conséquent les manufactures & le commerce : chaque chose cependant dans une juste proportion, rélative à la nature du pays, & dans la gradation que je viens de prescrire.

L'AN-

IL peut, en effet, y avoir des pays où il faut s'écarter de ce système. La Hollande p. ex. est trop resserrée & la plupart des lieux peu propres à la culture des grains. Le terrein des prémieres Isles d'Amerique, occupé comme il l'est, rapporte quatre fois plus & au delà, que si l'on y semoit du bled. Dans ces cas, il faut bien le faire venir de dehors; mais ce n'est pas celui de la Suisse. Elle se trouve dans des circonstances diamétralement oposées. La culture du bled doit donc y tenir le premier rang entre tous les ouvrages d'œconomie rurale, plantations &c.

CES principes, que je regarde comme incontestables, étant avancés, il est question de savoir:

I. Si un commerce de grains, libre & illimité, tant à l'égard de l'entrée, que de la sortie, est un moyen sur & infaillible, pour préserver un état de dizette & de cherté, & pour y faire fleurir l'agriculture?

POUR résoudre cette question, il faut faire attention aux divers emplacements & aux circonstances des différens pays. Nous nous arrêterons particuliérement sur l'Angleterre & fur la France, & nous parlerons sur-tout du prémier de ces Royaumes, parce que c'est son exemple qui est la baze du système des auteurs que nous refutons. Tome II. 3eme Partie. Mm

- L'ANGLETERRE, disent ils, avant la permission de la libre entrée & sortie des grains, & même avant qu'on eût attaché un certain bénésice à cette dernière, en a souvent essuié des dizettes. Souvent elle a été obligée de faire venir des bleds de déhors. Depuis cette époque, au contraire, elle a été en état d'en envoyer dans l'étranger, une quantité considérable, suivant le calcul qu'on en a fait. Mais remarqués;
- nne Isle, & l'autre maritime. Un des principes les plus solides du Parlement d'Angleterre a été, & est encore, dans l'esprit de nos auteurs, que tout commerce florissant (par conséquent celui en grains,) fait la richesse d'un pays. Il procure beaucoup d'argent par les transports. Un grand nombre de gens y gagnent leur pain. Il augmente considérablement la marine dont un état tire sa force, & multiplie extraordinairement le nombre des Matelots.
- 2.) IL en est du bled comme des autres marchandises. Chaque jour, à peu près, les négociants savent où ils pourront commercer le plus avantageusement, soit qu'ils se proposent d'acheter ou de vendre. Il leur est indissérent de naviger un tant de cent milles à l'Est, plutôt qu'à l'Ouest, ou au Sud Ils tournent leurs voiles du coté qui leur présente les plus belles espérances. Si le bled est à bas prix dans leur pays, ils savent

savent déjà sur quelle cote ils pourront aller le décharger avec avantage, sur-tout à la faveur du bénéfice attaché à cette branche de commerce. Si au contraire, il se manifeste une dizette, ils sont également instruits où ils peuvent en aller chercher, assés à bon compte pour atteindre le but qu'ils se proposent. Savoir faire de telles spéculations, calculer exactement tous les avantages, les profits & les pertes qu'un commerce peut procurer, c'est un des points les plus essentiels d'un habile négociant. Dans les pays où ils sont en grand nombre, une telle liberté de commerce ne peut causer, ni à eux, ni à la nation, un dommage bien considérable. Car jamais il n'y aura d'epoque où l'abondance soit si grande, & le prix du bled si vil, qu'il n'y ait rien à gagner à le faire fortir d'un pays tel que l'Angleterre &c. pour le faire transmarcher dans d'autres : ni où la dizette soit telle qu'on perde ses peines à y en faire venir de l'étranger. Si même, contre toute aparence, le premier cas avoit lieu, il y a en Angleterre des riches négociants sans nombre, en état de faire de gros magazins, qui entreprendroient ce commerce d'autant plus volontiers, qu'ils sont comme assurés qu'on n'aura pas deux années de suite une semblable abondance par-tout.

3.) COMME l'entrée des grains (excepté en tems de guerre) est toujours permise dans les Isles & autres lieux maritimes, M m 2 qu'ils qu'ils viennent de l'Est ou de l'Ouest, du Sud ou du Nord, dans de tels pays, on peut bien négliger jusqu'à un certain point l'agriculture, sans qu'il en resulte un grand préjudice à la nation. La Hollande, & les premieres Isles d'amérique dont nous avons parlé, en sont une preuve. Je m'explique.

SI p. ex. un champ semé en bled, ne produit que 25. Ecus de revenu annuel, & qu'en y semant d'autres fruits, en y faisant des plantations &c. il en rapporte 50. jusqu'à 100. le proprietaire peut très-bien donner la préférence à cette derniére œconomie, & acheter du bled, dût il même, à cause que par là il fera hausser le prix, en payer 30. jusqu'à 40. Ecus. Mais si une telle personne fait hausser le prix d'une marchandise qui est de la premiere nécessité, uniquement en vue de s'enrichir au préjudice de ses compatriotes, il agit en celà, contre un de ses principaux devoirs. Combien plus encore seroit condamnable un Suisse qui l'entreprendroit, lui qui, comme on le fera voir plus bas, est dans des circonstances bien différentes?

J'ESPERE qu'on avouera que déjà à l'égard de l'Angleterre mes réflexions sont très-justes; mais je prévois les objections qu'on va me faire sur le second de ces royaumes.

LA France, dira-t-on, est un pays d'une vaste étendue, dont le grand, Ocean ne borne que l'Ouest & en partie le Nord Ouest. Pour la mediterranée, elle ne doit pas être mise en ligne de compte quant à la sortie; les pays les plus riches en bled, l'Italie, la Sicile, la Barbarie &c. sont situés de ce coté là. Les autres parties, au contraire, confinent à l'Espagne, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, & les Paysbas. Par conséquent, ce qui a été dit de l'Angleterre, en tant qu'isle, ne trouve point ici son application.

JE ne contredis pas entiérement ces faits en eux-mêmes, mais bien quelques parties, avec la conféquence qu'on en tire.

QU'ON remarque d'abord, que toutes les provinces de ce royaume sont attenantes les unes aux autres & aucunement entrecoupées par les terres de quelques autres princes. Que le pays entier ne reconnoit pour Souverain qu'un seul & même Roy, & avec celà despotique. Que tout prince doit avoir à cœur le bonheur de chacun de ses sujets également, & que si celui ci l'a, ceux qui sont les plus eloignés de la mer, sentiront bientôt l'influence & les avantages de cette liberté de commerce.

JE vais m'expliquer plus clairement. Supposons que les frontières de France, du coté de l'Est, soient éloignées du grand Ocean, de cent cinquante lieuës, prises en ligne droite, & divisons cette étendue en 5, par-M m 3 chacune de 30. lieuës de france, que nous marquerons par ces lettres A. B. C. D. E. Si la libre fortie des grains est permise, il n'est pas douteux que les négociants en épuiseront bientôt la partie A. Cette exportation y fera surement hausser le prix du bled & causera une dizette. Pour y remédier, on en sera venir de la partie B. Ce commerce continuera ainsi de suire, B en sera venir de C, & cette circulation se manisestera ensin jusqu'en E. Donc, tout le pays se ressentira des heureux essets qu'on peut espérer de la liberté du commerce en grains,

A cet égard j'aurois tort de foutenir qu'on ne doit pas regarder le libre commerce des grains comme avantageux en France, & qu'on ne peut pas, comme en Angleterre, en retirer de grandes utilités. Mais je vais proposer une autre question à laquelle je tacherai de répondre.

II. Un tel commerce ne doit-il jamais être restreint, ou entiérement désendu, même dans les pays dont on vient de parler?

ICI il faut se faire violence pour ne choisir que quelques arguments, sur le grand nombre, qui prouvent que la régle donnée, avec confiance, pour générale, souffre bien des exceptions.

COMBIEN de fois n'arrive-t-il pas, lorsque la dizette de bled se fait sentir dans un un pays, qu'elle est encore beauconp plus grande chez les voisins? A la vérité Mons. Herbert s'imagine que ces voisins ne viendront pas l'acheter pendant qu'il sera cher. Ce raisonnement n'auroit rien de ridicule s'il avoit ajouté, à moins qu'ils n'y soient nécessités, ou, s'ils en trouvent ailleurs à meilleur compte. Mais si la dizette est grande; s'il y a une famine, on s'informe où l'on trouvera du bled & non pas à quel prix il est. Qu'il seroit à souhaiter que nous ne pussions pas en parler par expérience! Il est vrai que, par la grace de Dieu, nous n'avons pas éprouvé les horreurs de la famine, mais bien une dizette telle que, pour soulager les sujets, on n'étoit occupé que du soin de faire venir des grains de tous cotés sans faire attention au prix. Si donc dans ces teins là, un monopoleur trouve plus de gain à vendre son bled chez l'étranger, que dans fon pays, à coup fur il se laissera feduire par l'attrait de la fortune, & ses concitoiens resteront en proie à la famine. Dans ce cas déjà, je le demande, l'exportation doit-elle être permise? Ou, si la France p. ex. tomboit tout à la fois dans les facheuses circonstances d'une dizette & d'une guerre, & venoit à être en même tems privée de la navigation, est ce que dans ce cas, encore une libre fortie des grains seroit avantageuse? Est ce que les magazins royaux seroient à charge, non obstant qu'on pût toujours en faire entrer une certaine quantité dans ce royaume, par la méditerranée ? Mm 4

NOUS voulons encore ajouter un cas qui peut servir d'exemple, rapporté par un auteur françois moderne, qui s'exprime ainsi en parlant de l'an 1709.

"UN hyver terrible avoit porté la mi"sére au plus haut point en France. La ri"gueur du gel avoit fait perir presque tous
"les arbres. Il ne restoit aucune esperance
"de moisson. On étoit sans magazins. Man"quants de vaisseaux, on ne pouvoit point
"se pourvoir de grains chez l'étranger. En
"un mot, la malheureuse France, accablée
"sous le poids de l'indigence & de la dizet"te, paroissoit toucher à l'époque d'une rui"ne fatale.

NE sont ce pas là des cas qui doivent apporter des exceptions à la régle générale? Est ce, encore une sois que la sortie auroit été avantageuse, & les magazins préjudiciables?

CEPENDANT, comme tout ce systême répose sur l'exemple des Anglois, nous voulons encore examiner quelle est la police qu'ils ont établie à l'égard des grains. Dans ce but, nous commencerons par faire connoitre le raport de leur mesure & de leur argent, avec les notres.

LE traducteur de Mons. Herbert met le Quarter d'Angleterre, à 512 liv. de Troye, ou de France, poids de marc. Ce qui fait environ

environ 482. liv. poids de Berne. Sur ce pied là, en suposant que la mésure du froment ou de l'épautre mondée, contient 20. liv. le Quarter contiendra au moins 24 mésures de Berne.

ON sait qu'une Guinée vaut un Louis neuf de france de 160. batz. de Berne, & la livre Sterling, un scheling d'Angleterre de moins; desorte que le scheling valant environ 7. batz. 2. cr. & demi, 48. schelings vaudront 36. liv. 12. s. Et en mettant le Quarter à 48. schelings, la mésure de Berne reviendra à 15. batz. & un cr.

CETTE reduction est d'une absolue nécessité, parce que c'est sur ce prix qu'ont tablé les Anglois dans leur reglement sur la police des grains. Car, remarqués le bien; non seulement on n'accorde aucun bénésice dès le moment que le Quarter coute au delà de 48. schelings, mais de plus la sortie des grains est alors entiérement désendue.

QUI oseroit à présent soutenir que le commerce en grains, dans quel pays que ce soit, devroit être illimité, puisque le contraire a lieu, même en Angleterre, & qu'on a jugé convenable & même nécessaire pour le bien du royaume d'y mettre des bornes?

PASSONS à une autre question plus raprochée de notre sujet.

M m 5 III. L'EM-

III. L'Emplacement & les circonstances où la Suisse se trouve, permettent - elles de prendre pour modéle, les pays maritimes dont nous avons parlé, ou d'autres semblables; c'est à dire de priser à son égard les avantages de la liberté du commerce en grains?

MONSIEUR Jean Samuel Haller, traducteur de l'ouvrage de Mons. Herbert, dont nous avons souvent parlé, a ajouté à sa présace, quelques politions des plus justes sur ce commerce, & en général sur l'agriculture, qui me paroissent mériter une place ici.

- "fur ce principe; plus une production de "la nature est nécessaire à l'homme, plus une suffi nous devons emploier nos soins & nos travaux à la faire prospérer. Et en esset, un état qui améliore ses campagnes, tou"tes choses d'ailleurs égales, conservera tou"jours sa supériorité &c. - Ensuite "il avance ces positions. **
- "1.) L'ABONDANCE des grains , sfait la richesse la plus essentielle des états.
- "2.) LE transport des grains, est pro-"sitable à toutes les nations qui sont près de "la mer, ou de sleuves navigables. "3.) CE

^{*} page IV.

^{**} page XIV,

- "3.) CE transport des grains, sur des "chariots, peut quoique rarement être avan"tageux: celà dépend du besoin des voi"sins, & du plus ou moins de facilité qu'ils "ont à s'en procurer d'ailleurs.
- "4.) IL vaut mieux payer fort cher le "bled recueilli dans son pays, que de l'ache-"ter à bas prix de l'étranger.
- "f.) LE grand besoin & la facilité de mournir à l'étranger, des marchandises de motre crû, peuvent quelques sois justifier ceux qui sont venir des grains de déhors, « qui négligeant leur culture, emploient d'autres usages, les terres qui demandent beaucoup d'engrais: Mais il saut pour celà que les denrées qu'on sournit en retour, soient non seulement nécessaires à cet étranger, mais encore d'une valeur au moins mégale à celle des grains, que ces terres bien cultivées raporteroient.
 - "6.) EST on placé dans l'éloignement des mers ou des rivières navigables, & ensolvironné de voisins qui ont assés de grains schez eux, ou qui s'en peuvent pourvoir d'ailleurs sans beaucoup de difficulté & à bon compte, il sussit d'en avoir pour sa consolvement pour sa consolvemen
 - "7.) IL faut exciter le compagnard par l'attrait du gain, à tirer tout le parti pof-"fible

"sible de ses terres, & l'engager à desirer & "à avoir besoin de superfluités: besoin qui "reveillera surement son application.

DANS peu nous ferons usage de ces propositions, en plus ou moins grand degré, dès que nous aurons indiqué quel est l'emplacement & les circonstances où ce pays se trouve.

DU coté du midi, la Suisse a pour frontières l'Italie dont elle est séparée par des montagnes si monstrueuses & si inaccessibles, qu'on ne peut presque faire avec elle d'autre commerce qu'en bestiaux : en chevaux, en bœus, en vaches &c. qui se transportent eux-mêmes.

A l'Orient elle confine au comté de Tyrol, & aux pays voisins, qui sont aussi séparés des Grisons par d'autres montagnes; & ces derniers ne le sont pas moins de la Suisse proprement ditte, par de vastes contrées impénétrables.

A l'Occident, elle a de même de hautes montagnes qui la féparent d'avec le comté de Bourgogne, & quelques autres parties de la France. Avec celà cette partie de ce royaume est si richement pourvue de bled que si, dans les années d'abondance, on n'en empêchoit pas, autant qu'il est possible, l'entrée de ce coté là, le pays de vaud en seroit innondé; ses habitans seroient forcés de

de renoncer à une agriculture qui ne les dédommageroit point de leurs travaux & reduits dans la dernière pauvreté. Non obstant ces précautions, la contrebande leur fait encore un tort inexprimable. Dans les tems même de dizette où la sortie en est interdite sous les peines les plus dures, comme il y est encore à bas prix, bien des gens se laissent amorcer par l'attrait du gain, & surmontent toutes les difficultés. Un seul exemple en convaincra.

IL y a quelques années que la dizette se faisant sentir en Suisse, il sortit aussitôt, suivant l'usage, un edit de la cour de France, pour défendre, sous les chatimens les plus sevéres, l'exportation des grains de Bourgogne, & on prenoit toutes les mésures possibles pour l'empêcher. Malgre celà, quelques sujets de cette province ne laissoient pas de gravir & traverser la montagne, le dos chargé de bled, qu'ils ne vendoient que 15. à 16. batz. évaluation de Berne, pendant que dans la capitale même on le vendoit à 20. à 21. batz. Si donc on remarque que ces gens, au risque de perdre leur grain, & même leur liberté, (car si on les avoit découvert ils auroient été envoiés sans remission aux galéres) emploioient au moins trois jours, & leur dépense pendant ce tems là, surmontoient toutes les difficultés du voyage, par des mauvais tems &c. pour en aller vendre environ 4. mésures, (car certainement un homme ne peut pas porter plus de 80. liv.

au travers de cette montagne,) chacun sera convaincu qu'il falloit qu'en Bourgogne, le bled coutât au plus, la moitié de ce qu'on le vendoit en Suisse.

DANS ces tems là, le bled étoit cher ici à proportion de ce qu'il étoit déhors. On peut en dire de même à présent des années d'abondance. Suposés que dans ce pays, la mésure du bled se vende 10. batz. & que l'entrée soit permise, les Bourguignons pourront offrir le leur à vendre pour 7. pour 6. batz. ou pour moins encore. Comment alors, les laboureurs Suisses pourroient ils se resoudre à cultiver leurs champs; des pertes & des dommages réels seroient la récompense de leurs travaux.

HERBERT lui même, dans un extrait d'un traité de Monsieur Ferrant, Intendant de Bourgogne, s'exprime ainsi. *

"UN des principaux inconvéniens aux"quels les habitans de ce comté soient expo"sés, est celui-ci. Ils sont embarassés de
"leurs grains. Ils ne trouvent point à se dé"faire de ce qui n'est pas consumé à leur usa"ge. Les Suisses & les Genevois, sont les
"seuls à qui ils le négocient, encore celà
"n'est il pas toujours permis: il faut une ap"probation expresse de la cour. Cela met
"nécessairement les vendeurs & les acheteurs
"dans

Traduction page 105.

"dans une gêne d'autant plus facheuse, qu'elle "est fondée sur un procedé peu équitable.

CE seul temoignage prouve suffisamment, que cette province est extrémement riche en bled, puisqu'il seur est à charge; qu'il saut obtenir la permission de la cour pour l'en sortir: (permission qui autresois étoit accordée de tems en tems, mais qui a été constamment resusée depuis plusieurs années;) qu'il pourroit arriver que dans les années d'abondance, les Bourguignons n'ayant aucun débouché pour leurs grains, on leur en permit l'exportation à la ruine totale des frontières de la Suisse; qu'ensin dans les temps de dizette où nous aurions besoin de ces grains, il est probable qu'on revoqueroit la permission.

LES frontières du coté du Nord, & en partie du Nord Est, & du Nord Ouest, sont quelques cercles d'Allemagne, la Suabe, le Sundgau, l'Alsace, les pays en deça de l'Autriche, &c. Tous ces quartiers là sont si riches en bled, que la Suabe seule peut en sournir, en tout tems, les Cantons de la Suisse qui n'en sément que peu ou point : comme autresois aussi l'Alsace lorsqu'elle fai-soit encore partie de l'Allemagne.

LE même auteur rapporte les paroles de Monsieur de la Houssaye, Intendant d'Alsace, extraites de la réprésentation qu'il sit en 1698, en ces termes.

QUE

"QUE le beau commerce en grains, qui "se faisoit cy devant avec la Suisse est beau-"coup tombé depuis quelque tems; qu'il se-"roit très avantageux pour cette province que "la paix y rétablit l'ancienne liberté, parce "qu'on ne trouve point à se désaire du bled "qui ne se consume pas à l'usage du pays, "& qu'à cause de cela, les grains restent à "beaucoup trop bas prix.

DE ce qu'on vient d'avancer il paroit clairement, que les pays qui confinent au notre de ces cotés là, sont aussi des plus fertiles en bled.

APRES avoir indiqué les frontières de toute la Suisse en général, arretons nous un moment sur celles qui sont particulières au Canton de Berne. Parmi ces dernières il y en a qui sont les mêmes que les précedentes, & d'autres qui en sont dissérentes. De la premiere classe sont, la Franche. Comté de Bourgogne, & autres petites parties de France, les pays en deça de l'Autriche & la Savoye. Je mets dans la seconde, les Cantons de Luzerne, Unterwald, Bâle, Frybourg & Soleure: outre cela, Geneve, le Vallais, Neuschatel, Bienne, l'Eveché de Bâle, & quelques uns des Baillages communs entre plusieurs Cantons.

CET emplacement, & les circonstances qui en résultent, une sois connues, nous allons examiner séparément les positions que nous

nous avons tirées de la préface de Mr. Haller, & en faire l'application à la Suisse, particuliérement au Canton de Berne.

que la raison & l'expérience nous confirment également, qui de plus est démontrée de la manière la plus solide dans ces recueils, n'a pas besoin d'ultérieur commentaire.

2de. Poste. L'AUTEUR met ici dans le même rang, la mer & les grandes riviéres, & c'est avec beaucoup de fondement si l'on suit son idée. Car si un pays pourvû de bled en abondance, environné de voisins aussi dans le même cas, manque de riviéres navigables, il est dans des circonstances tout à-fait facheuses, & l'agriculture ne peut qu'y être négligée. Aussi ce qu'il dit, s'applique-t-il très bien à la France dont toutes les provinces ont entr'elles une communication par les rivières & canaux, au moyen desquels il se fait des envois jusques dans les ports de mer, avec la plus grande célérité & à peu de fraix. Mais dans les lieux, où non obstant le nombre des riviéres (& c'est ainsi dans plusieurs parties de l'Europe, particuliérement de l'Allemagne,) les pays de grains sont situés de façon que quoique le transport de cette denrée se fasse par eau, ceux qui la conduisent sont obligés de traverser d'autres pays qui peuvent donner le bled au même prix, & même à meilleur marché qu'eux, parce qu'ils épargnent la voiture, les rivières ne les favorisent en aucune façon. Tome II. 3eme Partie

Ils sont exactement dans la même position que s'ils n'en avoient point à leur portée.

C'EST précisément le cas de la Suisse. Elle est remplie de lacs & de rivières navigables qui ont leurs cours à peu près vers toutes les plages du monde; du coté de la France, de l'Italie, de l'Allemagne: Mais de quelle utilité sont elles pour le commerce en grains, si cette denrée est à plus bas prix chez tous les voisins & jusqu'à leur embouchure, qu'en Suisse même?

POUR rendre cela plus sensible, rapportons quelques exemples. Nous avons déjà montré plus haut, qu'en Bourgogne, le prix du bled est ordinairement la moitié au dessous de ce qu'il est en Suisse. Par des informations fures j'ai apris qu'il en étoit de même en Alface & le long du Rhin. Deux choses sont incontestables. L'une, que même dans les tems de guerre, la Souabe fournit de bled l'intérieur de la Suisse: Or comme le transport à un si grand éloignement, se fait tout sur des chariots, & que lors même que la fortie du bled! est permise dans les Cantons les plus fertiles en grains, on y en achête encore une certaine quantité de celui venu de Souabe, moins cependant qu'en d'autres tems, il paroit visiblement de là, que non obstant les grands fraix de voiture dès ce cercle ici, nous ne pouvons pas, dans l'état actuel de notre agriculture, l'emporter sur les Souabes pour être les maitres du prix courant dans notre pays. L'autre fait certain, c'est qu'en Juillet 1744, une Armée d'environ

d'environ cent mille autrichiens, étant venue à l'improviste en Alsace, on n'y trouva point de magazins de bled. Il falut le faire tout venir d'Allemagne & d'un circuit de très-peu d'étendue. Il est facile de calculer ce qu'une armée aussi nombreuse, outre le gros bagage, doit consumer en vivres; cependant j'ai remarqué avec étonnement que dans tous ces pays proche de l'armée, à Francsort même, le bled coutoit environ la moitié moins qu'ici.

SI donc, dans cette étendue d'environ cent lieues & en tems de guerre, le bled est à beaucoup plus bas prix qu'il ne l'est en Suisse en tems de paix & dans les années qui ne sont pas dizette, qu'on me fasse entrevoir seulement une ombre de possibilité, que nous puissions semer avantageusement des grains pour établir un libre commerce dans ce genre, & pour faire sleurir l'agriculture.

3^e. Posit. CELLE ci est incontestable. Il peut arriver que des voisins, par l'emplacement de leur pays, se trouvent dans le cas de ne pouvoir faire venir que sur des chariots, le bled qui leur est nécessaire & dont ils ne peuvent se passer. L'exemple que nous venons de rapporter de l'exportation des grains de Souabe, jusques dans l'intérieur de la Suisse, en est une très bonne preuve. Il est donc vrai que dans ce cas, ceux qui ont du superflu en grains, trouvent plus de prosit à l'amener aux uns, par terre, que à d'autres par eau.

4e. Posit. CETTE quatrieme, est encore évidente. Le tien & le mien, est une maxime reçue par-tout. L'affluence des biens dans une famille influe sur chacun de ses membres. Celle d'une ville sur chacun de ses citoyens, du plus au moins. Il en est de même d'une Province, d'un pays, d'une république, d'un royaume. Le riche, celui qui est dans un état de médiocrité, le pauvre, dont la vie n'est soutenue que par la bénéficence de ces premiers, tous se ressentent de l'état d'aisance général, ou de l'indigence qui régne. Le marchand, l'artisan, dans ce dernier cas, gagnent moins, & les aumones des pauvres diminuent. Mais puisque, la dizette de bled, déjà si dure en elle même, épuise encore un pays d'argent, par les dépenses qu'on est obligé de faire pour en prévenir les horreurs; il est incontestable que cette position, plus qu'aucune autre, mérite l'attention du prince, comme celle de tout bon citoyen & de chaque individu de la fociété.

peu trop d'étendue. Elle peut être admise, j'en conviens, lorsqu'on a du superflu en grains, lorsqu'on manque de debouchés propres à s'en defaire, & que le pays est propre à produire d'autres denrées prositables & de débit; ou, lorsque, comme on l'a déjà dit, le revenu qu'on retireroit d'un terrein semé en d'autres fruits, occupé en plantations &c. surpasse celui qu'il auroit produit en bled: pourvû que tout le pays, & non quelques cultivateurs seulement, y trouve un prosit assuré,

dans la culture des grains, n'en cause pas la dizette. Mais que, comme l'auteur le prétend, lorsque ces autres denrées (il auroit mieux valu dire ces productions propres à satisfaire des besoins réels ou imaginaires) montent au même prix que le bled, leur culture doive être présérée, c'est ce que je ne pourrois aprouver. rien ne doit lui être préseré tant qu'une abondance toute extraordinaire n'en surcharge pas le pays.

en vue en donnant ce conseil, il auroit été impossible de rien dire qui lui convient mieux. Qu'on le pése mûrement, après cela qu'on le compare avec ce qui a été dit de l'emplacement & des circonstances de notre pays, on en sentira toute la justesse. Hélas! nous ne sommes que trop dans le cas de devoir faire tous nos efforts pour nous préserver de dizette en grains! travaillons y donc avec toute l'assiduité & l'application possible.

7me. Posit. IL y a deux parties dans cette position. La premiere, où l'on trouve que le saboureur doit être excité par l'attrait du gain, à tirer tout le parti possible de ses terres, est une régle d'état aussi prudente & aussi avantageuse, que l'autre par laquelle on l'entraine au luxe, est préjudiciable, & propre à porter à cet état un coup mortel. Autressois cette dernière maxime n'étoit reçue que des empereurs romains, plutôt célèbres par l'étendue de leur pouvoir, que par celle de leur mérite.

Nn 3

Par là, ils ont empoisonné, & si fort empoifonné la vertu, les bonnes mœurs, l'amour de la patrie, & tout ce qu'on appelle bon, que dès lors, cet empire florissant, a marché à grands pas vers sa ruine, & a enfin été la proye des barbares. La mollesse & la volupté font un poison mortel qui gagne dans un instant toutes les parties de l'homme; une fois avalé il n'y a plus de reméde. La dizette & la pauvreté, semblent bien opérer une guérifon; mais comme elle est forcée, elle n'est aussi qu'extérieure & de peu de durée. Les defirs, la cupidité, les passions qui ont conservé le dessus dans le cœur, agissent ensuite avec d'autant plus de force, qu'elles n'ont pas été fatisfaites depuis longtems. Semblables à un feu presque éteint, dont l'ardeur s'est renouvellée sous la cendre, lorsqu'il vient à être mis à découvert par le vent, il embrasse, il ravage avec force, & reduit en cendre tout ce qui l'environne.

APPLIQUONS plus immédiatement à la Suisse en général, & au Canton de Berne en particulier, ce que l'on vient de dire.

JE suppose que l'avis de ceux qui confeillent de permettre en tout tems un libre commerce, soit pour l'entrée soit pour la sortie des grains, sut gouté, & qu'on le suivit; qu'arriveroit il?

DANS les tems d'abondance, les Bourguignons, les Alfaciens & autres, innonderoient le pays de bled. L'agriculture restant sur le pied où elle est actuellement, il n'est pas possible que jamais le prix courant de nos grains marche d'un pas égal avec le leur; notre terroir dur & stérile, rend la culture & les traix trop considérables. Le laboureur se verroit ainsi obligé d'abandonner presqu'entièrement sa charrue. On trouveroit à achêter des grains étrangers à bas prix; grand sujet de joie, mais de peu de durée, pour ceux qui ne consultent que leur interêt particulier, & qui regardant seulement au présent, cherchent à ne pas comprendre, que si, dans un court espace de tems, tout l'argent sort du pays, sans qu'on ait aucune esperance de le remplacer, la perte deviendra aussi considérable pour eux que pour qui que ce soit. Que celui qui ne veut pas agir par principes, reflechisse au moins sur les conséquences de ses actions.

MAIS ce malheur, quoiqu'inexprimable, ne seroit pas encore le plus terrible. Si, dans le tems que nôtre agriculture n'est pas négligée, la dizette se fait craindre assés souvent; si elle se fait même sentir vivement quelques fois, où en seroit-on, lorsque, comme on n'en doit pas douter le laboureur l'abandonne-roit totalement?

ON l'a dit, & on ne peut trop le dire, dans les années d'abondance, les voisins, seuls maitres du prix du bled, le tenant extrêmement bas, le cultivateur ne pourroit ensemencer ses terres sans s'attendre à perdre le fruit de ses peines. La campagne offriroit à nos yeux de grands espaces de terrein inculte. Le ciel nous soit savorable! quelle misére ne nai-

troit-il pas de là? Nécessitas durum telum. Toutes les especes d'indigence ont quelque chofe de bien dur; mais celle qui nous fait souffrir la faim, est accablante plus que toute autre. Qu'on reflechisse sur ce que disoient une fois les Egyptiens après avoir été reduits à une nécessité semblable: * Tu nous a sauvé la vie; que nous trouvions grace devant les yeux de mon Seigneur, & nous serons esclaves de Pharaon. Jusqu'à quel point peut on faire à la Suisse l'application de ces paroles? c'est ce qu'il est facile de favoir, si nous cherchons à bien comprendre qu'un libre commerce en grains, lui causeroit un préjudice d'autant plus sur & plus considérable, que dans les petites années, & sur tout de dizette, les Princes voisins pourroient toujours empêcher & interdire l'exportation de leurs grains.

QU'ON fasse attention outre cela, que l'argent est comme on l'a dit, une matière à laquelle on a attaché un prix eminent, & qui à cause de cela, peut être donnée en échange contre tout ce dont on a besoin. Que là où une marchandise a atteint le point d'abondance, elle est à bon marché, & les autres par contre à très haut prix. Que là où l'argent est commun, les autres marchandises sont ordinairement chéres; & qu'au contraire là où il est rare, celles que le pays fournit, font à bas prix. J'ai dit ordinairement; car cette régle admet aussi quelques fois des exceptions. Par ex. la Suisse, où surement l'argent n'abonde pas, en doit être exceptée mais par d'autres

^{*} Gen. XLVII. *. 25.

d'autres raisons. D'un coté, la disproportion que l'on trouve en comparant le nombre des habitans, avec l'étendue & la nature du pays, qui dans plusieurs endroits est dur, & même stérile; de l'autre, les travaux penibles par lesquels il faut forcer la terre, si je puis m'exprimer ainsi, à produire du bled ou d'autres denrées, suffisent bien pour les rendre chéres. Encore malgré ces travaux, le terrein n'y rapporte pas à beaucoup près autant qu'en d'autres pays avec très-peu de peine, puisque dans les bonnes années, quelques Cantons les plus fertiles en grains, n'en produisent pas assés pour eux-mêmes, bien loin de pouvoir suppléer au manque des autres Cantons, qui forment le plus grand nombre & où l'on n'en recueille que peu ou point. Mais cela ne donne point atteinte à la régle générale. De même en Angleterre où l'agriculture est devenue florissante au point que, suivant le calcul de Mr. Dangeuil, il s'en est fait dans l'espace de trois ans, une exportation en bled de six millions demi de mésures de Berne & au delà, uniquement pour la France, les grains devroient y être à très-vil prix, parce que c'est une production du pays; mais comme l'argent y abonde, ils conservent toujours une certaine valeur, au lieu que les autres marchandises, les ouvrages d'artistes, les travaux de manœuvres, & en général tout ce qui sert aux nécessités & aux agrémens de la vie, y est si cher que chaque voyageur est frapé de voir comment son argent s'y envole: aussi grand nombre de Seigneurs Anglois s'expatrient - ils Nns

pendant quelques années, par cette seule raifon. Ils peuvent mener un grand train dans les pays où ils se retirent, & avec cela épargner considérablement sur leurs revenus, pendant qu'un train semblable en Angleterre absorberoit dans peu tous leurs capitaux.

JE reviens à présent à ce que nous avons dit & calculé sur la police des grains dans ce royaume, & je tire de la cette instruction, c'est que puisqu'elle y est si avantageuse & si bien reglée qu'aussitôt que le prix de la mésure du froment, a passé 15. batz. & 1. cr. (évaluation de Berne) toute exportation demeure défendue par une loi constante, nous devrions imiter un aussi bon réglement & statuer, une fois pour toutes, que pendant que les grains se vendront au dessous d'un certain prix, l'entrée en restera défendue, & que dès qu'ils passeront ce prix la sortie en sera interditte. Le Souverain s'épargneroit par là bien des soins, & les sujets sauroient en tout tems, à quoi s'en tenir à cet égard. Ce réglement devroit avoir lieu malgré les circonstances qui donnent aux Anglois une supériorité sur nous, rélativement à l'agriculture, si grande qu'on fait qu'ils fément quatre fois plus de bled que les Suisses, proportion gardée sur l'étendue du pays, d'où il résulte que le prix des grains y est considérablement plus bas.

L'EDIT qui déterminera ce prix moyen entre l'entrée & la fortie, mérite une attention férieuse, pour ne causer aucun préjudice ni au cultivateur du bled, ni à l'acheteur.

Nous

Nous ferons ici quelques remarques qui peuvent conduire à le fixer.

PEUT-ETRE quelqu'un soutiendra que nous devrions aussi accorder, à l'exemple de ces mêmes Anglois, un bénéfice de 5. ss. par Quarter pour faciliter la sortie des grains. ce qui reviendroit à 6. cr. & 4. par mésure de Berne. Mais qu'on fasse attention,

- fure est tombé à environ 8. batz. ils ne payent plus ce bénésice. Desorte qu'ici il faudroit tirer en ligne de compte, la dissérence qu'il y a entre l'état florissant de l'agriculture en Angleterre, & celui où elle se trouve en Suisse.
- 2.) QUE non-obstant qu'on accordât ce bénésice, & à supposer même que la mésure de
 nos grains ne coutât que 10, batz. & qu'au
 moyen de cette gratification, on pût la laisser à 8. batz. & demi, également nous ne
 pourrions pas être maitres du prix courant
 chez l'étranger, comme on l'a clairement démontré cy-dessus; par conséquent ces grandes dépenses seroient inutiles.
- 3.) QUE les Souverains en Suisse ne retirent pas un denier d'impots, & que les autres revenus sont employés au bien de l'état & de tous ses ressortissants; pendant qu'au contraitraire, en Angleterre, 4. à 500 membres de la chambre basse du Parlement, au nom de tout le royaume, en mettent souvent de très-gros. L'an 1749, le Parlement se trou-

va redevoir environ 200000. livres Sterling pour deniers de bénéfice; on les aquita au moyen des impots.

4.) QUE si cet établissement, d'ailleurs impossible, s'introduisoit dans ce pays, ou on ne feroit payer d'impot qu'à celui à qui on livreroit le bénésice, & alors ce seroit une ombre & non pas une réalité; ou l'impôt seroit mis sur chaque sujet, & alors les riches, seuls en état de faire un commerce aussi considérable, seroient aussi les seuls qui prositeroient des contributions des pauvres, qui se trouveroient par là doublement oprimés.

EN voilà bien assés pour faire voir que l'établissement de ce bénésice, ne peut pas avoir lieu dans ce pays.

NOUS espérons avoir demontré, qu'un commerce en grains, illimité & libre, qui confiste dans une permission non interrompue d'en faire entrer & sortir du pays, non seulement ne tend point à favoriser le but où l'on aspire, qui est d'en prêvenir l'indigence & la cherté en Suisse, & d'y faire fleurir l'agriculture, mais qu'il tend plutôt à opérer précisément le contraire. Il nous reste le point essentiel; c'est d'indiquer les moyens les plus propres à remplir des vues aussi sages.

CE que je puis conseiller de mieux sur cette matière & qui me paroit mériter de l'étre, c'est

I. D'AMELIORER l'agriculture.

II. DE

II. DE batir & de remplir de bled des magazins: cependant avec des précautions afforties à ces vues.

CES deux moyens subissent le sort ordinaire des nouveaux systèmes, On cherche à les combattre par des objections.

I. A l'égard du prémier : l'auteur de ce memoire même, dit-on, a soutenu que le pays est dans un emplacement qui ne lui permet pas de commercer en grains avec les étrangers. De plus, il est certain que souvent on a eu pendant nombre d'années confécutives, de riches moissons, au point qu'il s'est. écoulé des 20. des 30. années, où la mésure de l'épautre mondée, & du froment, a rarement passé 10. batz. Et que même dans quelques endroits du pays, elle a baissé jusqu'à 7. à 8. batz. Les laboureurs alors, avoient peine à s'en defaire à quel prix que ce fut. Ils tomboient dans l'indigence & dans la misére, & on appercevoit un très - grand relachement dans l'agriculture. Il fuit nécessairement de là que si la culture du bled augmente & fait encore des progrés confidérables, les maux qui ont leur cause dans sa trop grande abondance augmenteront en proportion.

TOUT ce qu'on vient d'avancer est vrai; mais la conséquence qu'on en tire, n'est pas marquée au même coin. La demonstration d'une proposition, qu'on prendra peut être pour un paradoxe, le fera sentir. Je dis, qu'il peut arriver que l'abondance, sur le pied où l'agriculture est actuellement, soit préjudiciable

ciable au laboureur. Mais que si cette abondance étoit plus grande & soutenue, elle seroit très - avantageuse & très - profitable à ce même laboureur, à l'aide d'un bon établissement du Prince.

AUTANT cette position peut paroitre contradictoire, autant cependant elle est vraye. Deux principes surs, & les conséquences qui en naissent, me serviront à le demontrer.

A. LES hommes, en tant que descendus d'un même Pere, auteur du genre humain, doivent tous se régarder comme freres. De là nait l'amour pour la société en général, & pour chacun de ses individus, qui nous porte à procurer le plus grand bien des uns & des autres. Dieu, pour faire comprendre à l'homme jusqu'à quel point il doit porter l'amour du prochain, s'est servi de certe expression remarquable, comme soi-même. Cet amour cependant admet des dégrés, qui mettent de la différence entre les devoirs qui en découlent. Ces dégrés se rapportent aux différentes relations que nous foutenons les uns à l'égard des autres, d'époux, de Pere & de Mere, d'Enfans, de Frêres, de Soeurs, d'Amis, de parens, de connoissance, de concitoyens, de compatriotes, d'alliés, de chrêtiens, & finalement d'hommes.

CHAQUE individu doit regarder comme sa plus noble & sa plus agréable occupation, de leur faire du bien à tous. Celui qui ne s'y sent pas porté d'inclination, & qui dans cet état d'insensibilité agit suivant son penchant,

1e

se place lui - même au dessous des brutes & n'a d'humain que la figure. Suisses en particulier, dont les ancêtres ont été renommés dans tous les ages, autant par leur humanité & leur caractère bienfaisant, que par leur valeur, ne prendrés - vous pas à cœur de remplir un devoir qui fait gouter une si douce satisfaction?

NOUS ne favons que trop, que nos chers alliés d'Uri, Schwitz, Untervald, Zug, Glaris, Appenzell, Geneve &c. qui ne forment avec les autres membres de la conféderation Helvetique & nous, qu'un seul corps, sont reduits à faire venir tous leurs grains de l'étranger; que Zurich, Lucerne & Neufchatel, en font venir souvent, & les autres quelques Quel désavantage pour la Suisse! Non seulement parce que tout le pays se trouve dégarni d'argent par l'immense quantité que ces achats en font sortir; car quoique la cause de ce dégarnissement ne vienne en grande partie que de quelques uns des Cantons, cependant la circulation de celui du reste du pays fait que la dizette se trouve égale chez tous les autres membres du corps conféderé. C'est ainsi que chacun des membres du corps humain, se trouve dans une grande foiblesse, lors qu'après une forte saignée, le sang a circulé pour aller remplacer, du moins en partie, celui que l'on a tiré de l'un d'eux. J'ai dit non seulement à cause de celà, quoique cette seule considération est déjà de la plus grande importance, mais encore parce que l'expérience n'a apris que trop souvent à ces chers conféderés, qu'ils ne sont jamais surs d'avoir journellenellement du pain, à prendre le mot à la lettre; & qu'au contraire, ils sont exposés chaque instant, à s'en voir manquer; car combien de fois la dizette de bled, la crainte de la cherté & même de la famine; & le désir d'y rémédier, n'ont-ils pas fait des sujets de consultations? Quel contentement ne seroit-ce pas pour ces alliés? Quel sujet de joie ne leur procureroient pas leurs conféderés de Zurich, Berne, Lucerne, Bâle, Frybourg & Soleure, fi par une amélioration dans l'agriculture, & d'autres établissements relatifs à ce but, ceuxcy pouvoient se mettre en état de leur fournir, chaque année sans interruption, une certaine quantité de bled, à un prix raisonnable? Ne remedieroit on pas entiérement par là, aux deux grands maux dont on vient de parler?

B. NOUS avons aussi insinué ci-devant, le cas que nous faisons des manufactures & du commerce qui en dépend, avec la précaution de garder en tout cela, une juste proportion. C'est ce qu'il faut expliquer plus clairement.

LES denrées de la premiere nécessité, doivent faire le premier objet de nôtre industrie & de notre application. Tant qu'on n'en a pas au delà du nécessaire, ce seroit aller contre toutes les régles de la prudence, que de les négliger, pour se tourner entiérement du coté des manufactures, comme le sont grand nombre de gens nés plutôt pour cultiver les campagnes.

CHACUN doit se procurer la subsistance qui lui est nécessaire. Les manusactures exigent

gent une multitude d'ouvriers. On les tire ou de l'étranger, ou du pays même. Dans le premier cas ces advenaires augmentent le nombre des habitans. Pour fournir à leur entretien, il faudra plus de denrées qu'auparavant. Choisit - on l'autre alternative? C'est autant de gens qu'on enléve à l'agriculture & le nombre des bouches auquel il faut fournir, se trouve également augmenté. Tous ceux qui s'occupoient auparavant à labourer la terre, ne la cultivant plus, il faudra que le reste des laboureurs, reduits à un petit nombre, travaille à pourvoir de grains toute cette multitude, s'il étoit possible. Il découle évidemment de-là, que pour rendre les manufactures & le commerce florissant dans un état, il faut premiérement penser à y faire régner sans interruption, l'abondance des denrées, de façon qu'elles y soient au moins à un prix raisonnable.

C'EST ce qui paroitra encore plus clairement si l'on fait attention; que personne ne tient de domestiques ou d'ouvriers qu'autant qu'il est assuré comment il leur procurera les vivres nécessaires. Qu'un entrepreneur, pour réussir dans ses projets, doit comparer tous les fraix, toutes les dépenses qu'ils lui couteront, avec le gain qu'il peut surement en espérere. Que cette même personne doit premiérement savoir à quoi montera le salaire & l'entretien des ouvriers: calcul qui est fondé en grande partie sur le prix des denrées, c'est à dire sur la probabilité qu'il y a que l'abondance, ou la dizette, régneront dans un lieu.

UNE autre confidération trouve ici fa pla-Supofés qu'on recueille dans ce même pays une quantité de bled telle que non obstant le nombre des ouvriers emploiés dans les manufactures. l'œconome en soit encore surchargé, sans pouvoir le faire écouler; cela ne serviroit qu'à faire connoitre l'avantage de ces manufactures, puisqu'il pourroit tourner son industrie & ses spéculations sur plusieurs autres objets d'œconomie, qui font le fondement de toutes les fabriques, sur la soie, la laine, le chanvre, le lin, & cent autres choses qui mériteroient son attention, vû le besoin qu'en ont les manufactures. C'est ainsi que ce qu'on a avancé, doit être entendu. Aussitôt qu'on a trop de superflu en grains, qu'on cultive d'autres productions. Le prix du bled vient-il à hausser; qu'on retourne à cette espece d'agriculture. De cette façon on n'aura jamais à craindre une abondance préjudiciable.

- II. IL ne s'eleve pas moins de personnes contre l'établissement des magazins de grains. Ils objectent,
- a.) QUE par-là les particuliers seront rebutés d'entreprendre d'en former eux-mêmes, d'un coté, parce que quand le prix des grains aura haussé, la sortie leur en sera désendue; de l'autre, parce que l'état détermineroit de cette saçon, un prix courant, au quel, s'ils vouloient acheter, ils ne trouveroient pas leur compte.
- 8.) QUE la batisse de ces magazins, l'achat & l'entretien du bled coute trop d'argent. 7.) QUE

- v.) QUE quelquesois le bled se corrompt entiérement, ce qui constitue le Seigneur en perte, & expose les acheteurs à payer cher du mauvais grain, nuisible même à la santé.
- S.) QUE ces magazins formés en vue de conserver au bled un prix bas, seroient préjudiciables à l'agriculture, puisque le gain que le cultivateur espère de retirer par la hausse du prix, est ce qu'il y a de plus propre à le piquer d'émulation.

NOUS allons examiner chacune de ces objections & nous espérons de les resuter d'une manière solide.

du moins en Suisse. La sortie des grains n'y est jamais désendue que quand la dizette & la cherté commencent à s'y faire sentir. Lorsque la mésure de l'épautre mondée se vend 20. batz. comme cela est arrivé deux sois en moins de dix ans, doit-on alors permettre cette sortie, pendant qu'en Angleterre, qu'on propose pour modéle, elle est désendue dès que le prix en est même un quart plus bas? Doit-on permettre à un membre de l'état d'oter à ses combourgeois un pain qui leur est nécessaire, pour lui faciliter les moyens de grossir ses trefors? Loin de nous de telles idées!

MAIS pourquoi ces particuliers ne forment-ils pas des magazins? Les raisons n'en sont pas difficiles à découvrir; & quoique l'une de celles que nous indiquerons ne doive pas s'appliquer à chacun d'eux, les autres sont Qo 2 encore

encore assés fortes pour en détourner le plus grand nombre.

CELUI qui cherche dans ce commerce, un profit considérable, doit y consacrer une grosse somme. De l'entreprendre avec un petit fond, cela n'en vaudroit pas la peine. Supposés qu'une personne sit un achat seulement de 3000. mésures, à 10. batz., le gain qu'il en retireroit seroit peu de chose & cependant l'achat seul lui couteroit 3000. Liv. Qui voudroit y destiner dix sois ou 20. sois plus? Je crois que les personnes en état de le faire, sont rares, aussi bien que celles qui seroient disposées à hazarder autant à cette entreprise.

LEUR convient-il de batir des magazins, d'y emploier quelques mille Livres, au risque d'avoir fait ces fraix pour rien si l'entreprise ne réussit pas? Cependant ils ne peuvent pas en avoir de louage; personne n'en batit que pour ses propres besoins.

CHACUN se rapelle fort bien que quelques le prix des grains a été très modique pendant 10. 20. jusques à 30. années consécutives. Qui voudra courir le risque de garder son bled 5. 10. ans, ou plus, pour le revendre 1. 2. mettés 3. batz. le quarteron plus cher qu'il ne l'a acheté? Il resteroit encore en perte. Je dis qu'il y perdroit, parce que les soins de ces magazins; l'interêt de ses batimens; de son argent; la décale &c. absorberoient ce petit bénésice, & au delà. Je ne parle pas ici de la corruption de ces grains; j'en ferai mention dans les deux articles suivants.

ON comprend dont qu'à supposer que le gouvernement ne format pas des magazins, les particuliers seroient très - peu sondés à espérer d'en établir avec ayantage.

- β. γ. NOUS ne séparerons pas ce 2^d. & 3^e. article. En voici la solution en peu de mots. A Geneve l'usage de l'étuve à grains, est accompagné de tout le succès possible. Cet exemple sera suivi à Berne, & à ce que j'ai apris, dans d'autres villes de la Suisse. On n'a donc plus de corruption à craindre. Outre cela on peut, par ce moyen, conserver dans un même grénier une quantité de grains, quadruple & plus, de celle qu'on y conservoit. De-là, ces deux objections tombent d'elles mêmes. *
- S. CETTE derniére objection est d'une trop grande importance pour qu'on doive la traiter en passant. Examinons la à fond.

QU'UN haut prix encourage le laboureur, & qu'il ait lieu de se rebuter lorsqu'il est bas, c'est ce qui ne peut être admis simplement & sans restriction. Voici comment on doit l'entendre. Si le labourage offre au propriétaire d'une terre, une récolte qui lui vaille considérablement, après s'être dedommagé de son travail & de ses fraix. cela l'excite à augmenter ses entreprises & ses travaux. Si le contraire arrive, il perd courage. On croira peut-être que c'est la même proposition enoncée en d'au-

^{*} On a déjà parlé de cette étuve dans la IVe, partie de ces recueils. Dans la fuite on en donnera une description detaillée.

tres termes; mais non, tant s'en faut. Le prix peut être bas, & le cultivateur faire un grand profit. Et il peut en haussant le faire tomber dans la pauvreté. Nous ferons là des sus quelques calculs.

DANS un pays où l'entrée des grains étrangers est désendue, il n'y a qu'une moisson généralement abondante qui puisse en faire tomber le prix: lorsqu'elle donne le tiers ou même la moitié plus de bled qu'à l'ordinaire. Nous evaluerons le bled au prix qu'il se vend dans ces circonstances, & au lieu du tiers ou de la moitié, nous nous contenterons de ne mettre qu'un quart. Malgré cela on verra si notre position n'est pas vraye. Supposons que la mésure de l'épautre mondée ait valu 15, batz, dans les années médiocres. Qu'un laboureur ait recueilli dans ces années là 60, muids de cette épautre, le muid pris pour 5, mésures de Berne. Le calcul se fera de cette façon.

te mondée foit grain d'épautre chacun, font Mes. 300 — —

Là - dessus déduisés les semens. Je compte que ce laboureur doit avoir 6. arpens & demi; car dans les années ordinaires je crois que chaque arpent lui produit au plus 9. muids. A 21. mésures d'épante en bourre par arpent, cela fait 11. muids 4. mésures & demi

181 3.

Te mets pour l'entretien du	Mef. 56. 3.
nage, épaute mondée	125 —
	181 ³ / ₄ .

Il lui reste donc à vendre Mes. 118 1.

à 15. batz. la mes. font Liv. 177 7. s. 6. d. Par l'autre de nos supositions, au lieu de 300. il a recueilli Mes. 400 Il ne faut rien compter de plus que cy-dessus, ni pour les fements, ni pour l'entretien. favoir

181 3.

Dans ce cas il lui reste Mes. 218 1/4

Qui mises à 12. batz. font. Liv. 261 18. s. - à 11. batz. - - 240 1. f. 6. d. & seulement à 10. batz. 218 5. 1.

On voit donc que le prix bas peut être avantageux à l'œconome, si l'abondance est la caufe de sa diminution; & que ceux qui dèsque le prix commence à baisser, assurent qu'à cause de cette baisse, ils ne peuvent plus labourer leurs terres, se plaignent très-mal à propos. Vrai est il, que si à une riche année, il en succede quelques médiocres plutôt passables que mauvaises, & que ce prix reste bas, le laboureur n'a pas sujet d'exalter sa fortune.

Répétons à présent le calcul cy - desfus en suivant la même proportion, & cu égard à la hausse du prix causée par les petites récoltes. 00.4 Sup-

Supposons que la mo paysan dans ces anno las produise que - Il faut en soustraire.	es là ne - Mes.	225		
ci-devant		181	3.	STATE OF THE PERSON NAMED IN
	Reste -	43	<u>1</u> 4.	-

Quoique dans ces circonstances la mésure se vende rarement plus de 18. batz. nous voulons cependant la mettre à 20. batz. Ces 43 m. 1. feront en argent Liv. 86 10 s.

DIRA-T-ON après cela, que l'augmentation du prix est toujours avantageuse au laboureur, & la diminution par contre préjudiciable?

CE calcul, qui mérite réflexion, fait le fondement de mon système sur l'agriculture, par lequel je ne confeille pas autant d'ensemencer de plus grandes étendues de terrein, comme de fertiliser celui qu'on emploie actuellement à cet usage. Dans le premier cas, on multiplieroit le travail & les fraix, & le produit ne seroit augmenté qu'en raison de cette plos grande étendue de terrein. Mais si on l'améliore au point qu'il ne faille que 10. à 12. mésures d'épaute en bourre, soit 3. à 5. de froment, pour ensemencer une même piéce de terre où l'on en seme à présent 21, à 24. ou plus, de cette premiere espece de grains, soit 8. à 10. de la derniére; si, avec cela, en prenant plus de peine, on parvient à recueillir 6. 7. jusqu'à 8. muids de bled pour un que l'on séme, au lieu de 4. à 5. muids qu'on recueille à présent; si au lieu d'une moisson de 40. mésures de froment on en fait de 48. jusqu'à 56, ou plus, l'agriculture seroit certainement dans un état florissant, & le bas prix du bled seroit, comme en Angleterre, une marque infaillible de l'état d'abondance & heureux, du cultivateur, du pays & de l'état entier. Je parle de l'Angleterre comme d'un exemple dont je vais saire connoître la vérité.

DES 1646. à 1689, les grains ont toujours été chers en Angleterre; souvent même la dizette l'a obligée d'avoir recours à la France pour s'en procurer. Dès 1689, à 1732, le bled y a été à un prix médiocre, à 5, sch. le Quarter plus bas que dans les 35, années précedentes; dès 1732, à 1754, il a encore été à 10, sch. plus bas que dans les 43, derniéres années; cependant il est connu de tout le monde, que plus ce prix est allé en baissant, plus l'agriculture s'est élevée à un état florissant & de perfection, & plus aussi les œconomes se sont enrichi. Cela me paroit suffisant pour espérer que ma thése demeurera inébranlable.

QUE si quelqu'un venoit soutenir qu'il seroit à souhaiter que dans les années d'abondance, le bled restât encore à haut prix; ou,
qu'on ne doit point désirer de supersu en
grains, uniquement pour qu'ils demeurent
chers, je ne saurois me persuader qu'une telle
personne parlât sérieusement, ou qu'elle eut
restechi le moins du monde là dessus.

005

A l'égard de la premiere de ces positions; pour la résuter je pars de ce principe. Un prince doit donner le plus d'attention au bien de la classe la plus nombreuse de ses sujets.

MAIS avant que d'aller plus loin, je dois avertir que je léverai une contradiction aparente qu'on s'imaginera peut-être avoir entrevue par ci par-là. Je dis, comme personne n'en doute, que ceux qui cultivent la terre forment le plus grand nombre, & je soutiens en même tems que le plus grand nombre peut se trouver quelques sois, dans la classe de ceux qui sont obligés d'acheter des grains. C'est là cette contradiction aparente que je léverai dès que j'aurai répondu à cette premiere thése.

IL est incontestable que les artisans, les manœuvres, & tous ceux qui prétent leur travail à quoi que ce soit, pour un salaire, doivent être paiés à raison du prix des denrées. Suivant cela, tous ceux déja qui ne cultivent pas eux-mêmes leurs terres, perdroient extrémement si elles sont chéres. Ce n'est pas sans raison que je dis ceux qui ne cultivent pas euxmêmes leurs terres; car on ne tire pas un gros revenu des domaines lors qu'il faut payer des étrangers dans ces circonstances pour en faire tous les ouvrages. Non seulement il faudroit donner à ces manœuvres un falaire plus confidérable; mais outre cela, on ne trouve plus de gens laborieux & affidus. Tous ceux qui le Iont voudroient travailler à leurs propres affaires; ainsi on se verroit trompé dans ses espérances.

CELA seroit cause que chacun vendroit ses biens sonds pour se ranger dans la classe trop à la mode des personnes à rentier. Ou pourroit dire beaucoup de choses sur le grand échec que l'œconomie souffriroit par là. Il est certain que les personnes moyennées, qui résechissent & qui ne regrêtent pas la dépense pour faire des essais, sont celles à qui nous sommes jusques ici, redevables de l'amélioration de l'agriculture; mais des cœurs véritablement nobles & patriotiques, le sentiront d'eux-mêmes. Je me contenterai de faire connoitre à celui qui est esclave de son interêt particulier, un autre mobile propre à le détourner de ce dessein de vendre.

LE paysan, il est vrai, s'empressera d'acheter des terres, sans seulement faire la moindre spéculation, tout occupé de l'espérance de posseder des richesses. Les Messieurs à rentier, croiront avoir atteint leur but en convertissant leurs biens fonds en créances; mais leur triomphe ne durera pas longtems. Ils connoitront bientôt les effets d'un tel système. Bientôt ces paysans venant à s'endetter, les uns, parce qu'ils ont acheté trop cher pour retirer d'un domaine de quoi payer les interêts d'un acte de revers; d'autres, par une mauvaise œconomie, par des pertes, des accidents &c. feront enfin obligés de faire banqueroute, & d'abandonner à leurs créanciers, ces biens qui leur avoient été remis à credit plutôt que vendus, leur laissant le soin de les faire travailler à leur fantaisse. Mais par qui les feront-ils cultiver? La pluspart de ces gens, privés ainsont dans l'étranger chercher fortune. Il ne reste presque au pays que la lie du peuple, des paresseux qui sont la peste d'un état. Dans ces circonstances, que deviendront ces Seigneurs à rentier? Le prix toujours haut des denrées, est donc préjudiciable à chaque particulier d'un état, & peut causer leur ruine entière.

QUANT à ce qu'on ajoute, qu'il seroit avantageux de n'avoir jamais de superflu en grains, pour que par la le prix en demeurât toujours haut on a déjà demontré le contraire: il n'y a qu'à jetter les yeux sur le calcul qui a été fait. Avançons.

NOUS avons dit que quoique le nombre de ceux qui cultivent la terre, surpasse de beaucoup celui des autres persones, cependant la classe de ceux qui achetent du bled, est quelques sois plus nombreuse que celle de ceux qui en vendent.

PAR le calcul précédent, nous savons à peu près combien un paysan, qui seme 6. arpens & demi en épaute, a de grain à vendre, dans les années passablement bonnes. (Il auroit sallu dire 6. arpens & 3. on ne l'a pas sait que pour plus de facilité dans le calcul) Si on sait attention qu'il y en a la moitié, c'est à dire environ 3. arpens & demi ensemencés de graines d'été, qui ne valent pas autant, il saudra déduire au moins le quart du produit que nous avons eu en argent. A ces 7. arpens, à peu près, que nous avons, ajoutés ce qui annuelle.

nuellement est en jachére, cela fera au delà de 10. arpens; de plus au moins 4 arpens soit seiteurées de pré ou record; outre cela une maifon. Il faut, suivant ce compte, que le payfan qui veut retirer environ 125. francs pour satisfaire à tous ses besoins & à ceux de sa famille, posséde en propre un domaine de 4000. Liv. & qui ne lui arrive, ni accidents, ni mauvailes années. Combien en trouveroit-on dans le pays? le nombre en seroit bientôt compté. Si celui qu'il posséde ne vant que la moitié, il est obligé de faire le mercenaire, ce n'est que par la qu'il peut s'entretenir lui & les fiens. A-t-il un domaine de la valeur, si l'on veut de ce premier ou même plus, il est ordinairement chargé de dettes; le voilà dans des circonstances beaucoup plus facheuses encore. Jen al vû plusieurs qui sur la fin de l'année vendoient la plus grande partie de leur récolte pour arrêter les poursuites de leurs créanciers, & qui une couple de mois après étoient obligés d'en racheter fort cher à credit. Si donc il survient une année d'indigence, semblable seulement à celle sur laquelle nous avons fondé notre troisième calcul, je suis persuadé que sur cent perfonnes qui cultivent la terre on en trouvera pas plus de cinq, riches à pouvoir vendre du bled; au plus 10. qui en ayent suffisamment pour leur usage; pendant que 85. peut-être seront reduites à en acheter dès le printems; & de ces derniers il y en a au moins 50. qui conduisent eux-mêmes les cornes de leurs charrues, mais qui se trouvent dans les circonstances malheureuses dont on vient de parler. Qui est ce qui après

après cela soutiendra que pour cinq riches qui trouveroient leur profit à ce que les grains demeurassent chers, il seroit à souhaiter que 85. personnes sussent oprimées par-là?

NOUS avons montré que les laboureurs forment la partie la plus considérable des habitans d'un pays, qu'ainsi le prince doit regarder leur bonheur comme le principal objet de ses soins; mais que malgré cela les circonstances varient si fort que le nombre des vendeurs & des acheteurs est comme une balance agitée par différens poids, l'un a-t-il le dessus, bientôt l'autre l'emporte. De-là je tire cette conséquence c'est que, suivant ma façon de penser, le Prince, en formant des magazins, doit avoir en vue le bien de l'une & de l'autre de ces classes, & en général de tous les sujets commis à ses soins.

CE qui regarde la maniere dont il pourroit favoriser les acheteurs ne souffre pas beaucoup de difficulté. Bâtir des magazins; les
remplir dans un tems convenable; en prendre
soin; les ouvrir dans les tems de dizette pour
en distribuer les grains à ses sujets à un prix
raisonnable, voilà à peu près à quoi se reduit
ce qu'il a à faire: cela est connu de chacun.

IL n'est pas aussi facile de savoir comment on pourroit savoriser ceux qui cultivent la terre, en tant qu'ils ont du bled à vendre.

NOUS avons déjà dit plus haut, que lorsque le bled commence à baisser de prix, celui qui le cultive gagne plutôt que de perdre.

Le

Le calcul l'a confirmé. Mais ce n'est pas sans raison que nous avons ajouté, que si à une riche année succedent quelques médiocres, plutôt bonnes que mauvaises, le cultivateur soussire, parce que le prix demeure bas, & que cependant il n'a pas la même quantité de bled à vendre. C'est ce que nous allons rendre sensible par un calcul tel que les précèdents.

NOUS avons tablé sur ceci: si un tel payfan qui a 6. arpens recueille 300. mésures de grains, l'année est médiocre; s'il en recueille 400. elle est abondante. Je supose outre cela, que l'année où chacun fait une récolte à raison de ces 300. mes. de nôtre paysan, n'est ni de dizette, ni d'abondance pour le pays; celle où on en fera à raison des 400. donnera un quart de superflu, dont l'effet s'étendra au moins sur une couple d'années. Si l'année suivante la moisson ne produit qu'à raison des 300. mésures, il y a peu d'apparence que le prix hausse. Le superflu de la précédente. ajouté à cette moisson médiocre, déjà suffisante par elle-même, maintiendra l'abondance. Et quand on suposeroit que ce laboureur a recueilli 325. méfures, ces 25. mes. de surplus, ne le dédommageront pas en plein, de la diminution du prix. Cette augmentation n'est que d'une 12. au lieu que ci-devant, lorsque le prix étoit bas elle étoit de 4. Tout cela doit être attribué aux vieilles provisions, & à ce que les Suisses n'ont point de débouchés pour leurs grains. J'ai remarqué très-souvent que dans ces tems d'abondance, le paysan ne se plaint pas autant de ce que le bled est à bas bas prix, que de ce qu'il lui est pour ainsi dire à charge, en ce qu'il ne peut trouver à le négocier à quel prix que ce soit. C'est dans ce revers facheux, que le cultivateur se rebute. C'est alors qu'il laisse en friche une bonne partie de set terres. Si jamais matiere mérita toute l'attention d'un gouvernement, c'est celle qui a pour but de prévenir ce mal inexprimable. Car puisque déjà dans le tems qu'on fait valoir toutes les terres, une seule dizette peut mettre la Suisse dans une grande inquiétude, & entraîne toutes les suites facheuses dont nous avons parlé, que n'arrivera-t-il pas, lorsque dans cette indigence une bonne partie du terrein restera inculte?

MAIS comment y rémédier? Nous avons fait voir que les peuples qui nous confinent, les Bourguignons, les Alfaciens, les Souabes & autres, n'ont besoin dans aucun tems, de notre bled. * On ne doit donc pas penser à négocier ses grains hors de la Suisse.

JE

^{*} Il est à remarquer que M. de M. lorsqu'il conseille aux Suisses le libre commerce des grains (a) se sonde sur ce qu'il prétend que , la Franche - Comté de , Bourgogne, le Bugey, la Savoye, quelques parties , de l'Italie & le Tirol doivent recevoir de nous au , moins autant qu'ils nous donnent., En quoi il se trompe, car la Bourgogne, peut-être depuis le tems que la Suisse est connue, n'en a jamais tiré le plus petit envoi en grains, mais bien des sommes d'argent prodigieuses. Il faut donc que cet auteur avoue qu'il a erré aussi dans tout son raisonnement, car d'un principe erronné on ne peut, je crois, tirer que des conséquences qui ne le seront pas moins.

⁽a) Voies le Tom, I. 3e. partie de ces recueils; page 452.

JE ne puis rien conseiller en faveur des vendeurs, de plus simple & en même tems de plus sur, que des magazins. En faveur des vendeurs! - - - - vous vous trompés. Point du tout; un moment de patience.

LE but qu'on se propose est, que les vendeurs puissent se désaire de leur bled; qu'ils en retirent l'argent; qu'enfin les cultivateurs soient détournés de l'idée de laisser une partie de leurs terres en friche: c'est aussi à quoi on parviendra par ce moyen. Si p. ex. le prix du froment ou de l'épaute mondée, mésure de Berne, baissoit jusqu'à 10. batz. ou plus bas, les magazins destinés à être remplis dans ces circonstances, seroient ouverts pour recevoir tout le superflu de ceux qui, sans gêne souhaiteront de le remettre. Pour cela on rendroit public, que quiconque livrera, en quel tems que ce soit, du bon bled au grénier le plus à sa portée, pour un certain prix fixé, il en percevra tout de suite le produit en argent. L'œconome à qui le prix paroitroit trop bas, ne se pressera pas de vendre. Je veux, dirat-il, attendre une époque plus favorable, & pourquoi me hâter? S'il arrive que la nécessité me force à m'en défaire à ce prix, je n'ai pas besoin de chercher des acheteurs. Dans une couple d'heures je puis avoir l'argent de mon bled. Il fera la même réflexion sur le labourage de ses campagnes. Je ne veux point le négliger. Peut-être le prix des grains sera t-il plus haut l'année prochaine. S'il ne l'est pas, je puis du moins convertir mon bled en argent comptant dès que je le souhaiterai. C'est ainsi Tome II. 3eme Partie. qu'on qu'on remédiera à ce mal. Je ne connois point d'autre expédient.

CE moyen afforti à l'avantage ce chaque vendeur, & à la liberté qui doit régner dans un pays, présente encore d'autres utilités, pour l'état, & pour les acheteurs, dans les tems de dizette. On auroit toujours une provision suffisante, sans l'épuiser & sans dénuer le pays d'argent. Puisque par l'usage de l'étuve à grains, on peut conserver le bled, sans décale, pendant des siecles, le Souverain seroit assuré de ne pas avoir besoin de sacrifier à l'avenir de groffes fommes, comm'il l'a fait il n'y a que peu d'années, par un mouvement de grandeur d'ame, & d'amour véritablement paternel. D'un autre coté, les sujets à qui on distribueroit ce bled à un prix raisonnable dans ces tems chers, gouteroient la douceur qu'il y a de ne pas le payer comme avant cet établisse-C'est de cette maniere qu'on préviendra en plein tous ces inconveniens très-facheux & en grand nombre.

CET amas de grains, ne pourroit être comparé à un Monopole, & en faire craindre un renchérissement préjudiciable. Tous les lieux de vente seroient publics. On n'acheteroit que ce que les œconomes y aporteroient d'eux-mêmes, en vue de leur propre avantage: Et on a vû que ces magazins doivent tourner au plus grand bien, soit des vendeurs, soit des acheteurs.

PEUT-ETRE quelques personnes confeilleront elles non seulement de construire des magazins, mais de plus de les remplir tout de suite, fuite, quoique le bled soit encore à un prix médiocre. Nous allons leur montrer que cela seroit extrémement désavantageux à ceux qui le cultivent; qu'il tendroit au déperissement de l'agriculture; & qu'il seroit très préjudiciable, soit aux acheteurs en faveur de qui on veut former ces magazins, soit au Prince même.

CE conseil repose sur ce principe, qu'un haut prix encourage le laboureur & favorise par conséquent l'agriculture. Le cultivateur, dit-on, est porté par là, à augmenter son travail, & à redoubler son application. Pour moi je me sonde sur un autre, qui est, que si on ne porte pas ses réslexions sur l'avenir, souvent ce qui actuellement nous paroit un bien, peut nous causer dans la suite une perte irréparable, & cela auroit lieu ici, autant à l'égard du vendeur, que de l'acheteur, du Prince luimême, & ainsi de l'état entier.

AUTRE est de se proposer d'avoir une provision suffisante pour prévenir la cherté & la dizette, autre est de se former un système complet sur la police des grains rélativement aux magazins. Celui qui croit cette provision nécessaire doit assurément y pourvoir sans attendre que le prix soit extraordinairement bas. La prudence ne veut pas qu'on ne s'attache qu'à ce qui est bon à tous égards, elle veut quelquesois qu'on choisisse ce qui, tout compté, est préférable. Si donc de mûres réslexions nous sont comprendre que l'avantage qui doit résulter de l'établissement d'un magazin, balance & au delà, le désavantage qu'il Pp 2

y a, à faire un achat dans le tems où le prix n'est que médiocre, on doit le former. Cela peut avoir lieu, si les magazins qu'on a sont trop petits; si la dizette se fait sentir souvent; si on se trouve par là reduit à épuiser le pays d'argent, en faisant venir des grains étrangers; si enfin on lait, qu'en cas de famine, on ne pourroit pas se procurer ces grains. Dans tous ces cas, on peut bien augmenter la provision, quoique le prix ne soit pas encore bien bas, en usant cependant de toute la prévoiance imaginable. Mais si le magazin est suffisant pour que l'on soit à couvert de la crainte de ces circonstances facheuses, & qu'on s'imagine faire le bien du laboureur en achetant son bled à 12. 13. 14. batz. & plus, on prend une route qui conduit précisement à l'opposé: on s'attirera exactement toutes les suites dont nous avons parlé plus haut & dont on pensoit se préserver.

DANS les commencements, le laboureur redoublera, il est vrai, son application pour l'agriculture, dans l'idée qu'il s'enrichira par là; mais ces bonnes dispositions ne dureront que jusqu'à ce qu'on ait fait une récolte abondante, ou seulement médiocre. Alors cette abondance lui nuira, faute de pouvoir négocier son bled. Son ardeur disparoitra. Il négligera la culture de ses terres. La diminution de leur produit causera la cherté & la dizette. Et enfin le gouvernement, ou ne pourra pas savoriser les acheteurs, en leur remettant à un prix modique ce bled qu'il aura payé cher, ou, comme cela est souvent arrivé, il faudra qu'il

qu'il y mette de son propre argent. On voit donc que par là on tomberoit dans les mêmes inconvéniens qu'on auroit eu, & qu'on doit avoir en vue de prévenir; au lieu qu'en suivant les conseils que nous venons de donner, pour sormer ces magazins, & savoriser le laboureur, on les éviteroit immancablement.

POUR me résumer. Ce système peut être exposé en peu de mots. S'il étoit suivi, chaque Souverain, comme un bon pére, seroit attentif à pourvoir ses sujets des choses qui sont de la premiere nécessité, principalement de pain, à un prix qui ne les opprime pas, sans cependant que ce fut au préjudice de ceux qui cultivent le bled. D'un autre coté, il favoriseroit & feroit fleurir de tout son pouvoir, l'agriculture, qui fournit une denrée si essentielle, sans cependant que ce fût au préjudice de ceux qui sont obligés de l'acheter. De cette façon, il garderoit un parfait équilibre, en remplissant ces divers points de vue. Enfin, comme l'argent est la marchandise la plus nécessaire & la plus agréable, parce que son usage a le plus d'étendue, il mettroit aussi tous ses soins à ce que le pays ne s'en dégarnît jamais, mais plutôt qu'il y abondât.

INDIQUER les moyens qu'on doit emploier pour parvenir à une fin austi noble, c'est l'unique but que je me suis proposé dans tout ce mémoire.

CETTE matière est si importante, & si étroitement liée avec le bonheur réel de tout un état, qu'on a déja écrit des volumes entiers

Pp 3 fur

fur quelques unes de ses parties. Que ne seroit-ce pas si l'on vouloit traiter chacune d'elles dans le détail qu'elle mérite? Mais j'abandonne cette tache à des personnes mieux en
état de la remplir par leur grande capacité &
leur pénétration. Je me contente de leur
avoir présenté un Canevas qui puisse fournir
matière à étendre leurs idées: espérant que de
ces grains de semences, répandus sur un terrein fertile, naitront des plantes, qui, cultivées par un travail assidu, dirigé par la prudence, porteront une abondance de beaux
fruits au grand avantage de tout le pays; ce
qui fait l'objet particulier de mes voeux &
rempliroit tous mes souhaits.

